

Questions orales

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, maintenant que le ministre a réitéré son intention de peut-être reculer la date limite de présentation des déclarations d'impôt, accordera-t-il effectivement aux Canadiens une prolongation du délai. Ou est-ce aussi une question dont fera état le budget? Ou encore, le ministre signale-t-il vraiment à la Chambre qu'il y a songé mais, étant donné que cela démolirait tous les précédents, il n'est pas effectivement disposé à recommander une prolongation du délai?

L'hon. M. Stanbury: Monsieur l'Orateur, j'ai dit, je crois, qu'on nous l'a demandé. Cependant, cette demande nous a été faite à un moment où on s'attendait à ce qu'il y ait retard dans la distribution des formules portant les noms des particuliers. De fait, ces formules ont été expédiées cette année à peu près à la même date que par les années passées.

M. l'Orateur: Le député de York-Sud a une question supplémentaire.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, ma question touche le domaine en général, mais n'est pas supplémentaire.

M. l'Orateur: La présidence donne alors la parole au député de Calgary-Sud pour une question supplémentaire.

LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE AU SUJET DE LA FORMULE POUR 1972

M. Peter C. Bawden (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national. Le ministre peut-il indiquer à la Chambre ce que coûtera finalement au contribuable la réclame «Du nouveau pour 72—c'est plus simple que ça en a l'air», et qu'en a-t-il coûté jusqu'ici pour la télévision, la radio et le reste?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question peut être inscrite au *Feuilleton*. Le député de Moose Jaw a une question supplémentaire.

M. Neil: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'en appelle au Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite à interrompre le député de Moose Jaw, mais le député de Calgary-Nord invoque le Règlement.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, avec tout le respect que je vous dois, je crois que la décision a été prise un peu à la hâte.

Des voix: A l'ordre!

M. Woolliams: Les députés sont certainement prêts à m'entendre. Avec tout le respect que je vous dois, c'est une question très sérieuse. Ces formules sont difficiles à remplir. Nous avons vu aujourd'hui une présentation erronée des faits au sujet de ces formules, comme cela se produit depuis des semaines. Ce que nous cherchons à obtenir du gouvernement c'est des réponses nettes à ce sujet. Je demande à Votre Honneur de permettre au député de Calgary-Sud de donner un autre tour à sa

[M. l'Orateur.]

question afin que nous puissions obtenir certaines réponses sur un sujet des plus sérieux.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La présidence a donné la parole au député de Moose Jaw. Le député de Calgary-Sud s'est levé, voulant évidemment poser une question supplémentaire, et nous lui donnerons ce droit dans un instant.

LES DÉDUCTIONS POUR AMORTISSEMENT DES MACHINES AGRICOLES

M. Doug Neil (Moose Jaw): Merci, monsieur l'Orateur. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national. Étant donné que le guide fiscal de 1972 à l'intention des cultivateurs et des pêcheurs pourrait induire en erreur les agriculteurs au sujet de la déduction pour amortissement, le ministre voudrait-il informer ces derniers qu'ils peuvent encore invoquer la Partie XVII du Règlement aux fins de l'amortissement des avoirs acquis avant le 31 décembre 1971 et que la Partie XI ne s'applique qu'aux avoirs acquis après le 31 décembre?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de faire examiner la question.

LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE AU SUJET DE LA FORMULE POUR 1972—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Peter C. Bawden (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national. Serait-il prêt à faire une déclaration à l'appel des motions quant au coût de publication de ces annonces dans tout le pays?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Cela serait assez étrange, monsieur l'Orateur, étant donné que les propres collègues du député ont cité ces chiffres à la Chambre. Il n'y a rien de secret là-dedans. Cette somme est comparable à celle que les gouvernements ontarien, manitobain et québécois affectent cette année à la publicité relative à leur réforme fiscale.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Bawden: Monsieur l'Orateur, le ministre dira-t-il à la Chambre en quoi M. Fred Davis est qualifié pour conseiller les Canadiens en matière d'impôt?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je soutiens que la question est irrecevable. Je donne la parole au député de Saint-Boniface.

Des voix: Bravo!

L'OPPORTUNITÉ DU PROLONGEMENT DES HEURES DES BUREAUX DE RENSEIGNEMENTS AUX CONTRIBUABLES

M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface): Merci monsieur l'Orateur.

Une voix: Ne le ménagez pas Joe.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ne le manquez pas Joe.